



**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 11 FEVRIER
2022**

Présents : Isabelle SOIRAT, Benoît GENAY, Fabien GILLES, Nicolas CONTENT, Christian TRESTARD, Ghislaine ROGER, Fabienne FOURICQUET, Marina HARDOUIN, Jack MENAGE, Leslie GROISIL, Jean-Marc FOURICQUET

Absents avec procuration : Benoît CHARTÉ (procuration à Mme Isabelle SOIRAT), Karine LORANT (procuration à M. Fabien GILLES), Anne STORELLI (procuration à Mme Fabienne FOURICQUET), Manon CASTEUBLE (procuration à Mme Isabelle SOIRAT)

Secrétaire de séance : Jean-Marc FOURICQUET

Pour information, les élus ont droit à 2 pouvoirs et le quorum est de 5 élus jusqu'au 22 juillet 2022 en raison de la crise sanitaire.

DELIBERATIONS

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2021 à l'unanimité.

01- Installation des nouveaux conseillers municipaux

Installation des nouveaux conseillers municipaux suite aux élections municipales partielles complémentaires des 30 janvier et 6 février 2022 :

Madame Manon CASTEUBLE / Monsieur Jean-Marc FOURICQUET

Madame Leslie GROISIL / Madame Marina HARDOUIN / Monsieur Jack MENAGE

Lecture de la charte de l'élu local

02-Indemnité de fonctions au Maire et aux Adjointes – Modification (nomination et indemnité de fonction à un conseiller délégué

Le conseil municipal, après avoir pris acte de la nomination par Madame la Maire de Monsieur Jean-Marc FOURICQUET au poste de conseiller municipal délégué à la communication, approuve à l'unanimité, la proposition de Madame la Maire de réduire son indemnité de fonction (passant de 40.3% de l'indice brut terminal à 36.6%) afin d'octroyer au nouveau conseiller délégué une indemnité de 3.7% à compter du 1^{er} mars 2022. L'indemnité des adjoints demeurent inchangée (10.7%) ainsi que l'enveloppe globale

03-Désignation des membres des commissions municipales et comités consultatifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'Unanimité, décide :

- de fusionner les comités consultatifs Vie Associative-Sport-Culture et celui des liens intergénérationnels
- de fusionner les comités consultatifs qualité de vie/environnement, et celui du patrimoine bâti/voirie et chemins en comité Qualité de vie et Patrimoine
- de désigner les membres des comités consultatifs, et des commissions municipales de la façon suivante,

Comités consultatifs (ouverts aux habitants)

Vie associative – Sport-Culture Commission liens intergénérationnels	Président	Membres du Conseil Municipal	Membres extérieurs
	Christian TRESTARD	Jack MENAGE Ghislaine ROGER	Daniel BROSSE Myriam PALUD Sophie DAMOUR Geneviève AVRAIN Simone BENSAD Monique BERTHELOT Annick METIVIER

Qualité de vie / Patrimoine	Président	Membres du Conseil Municipal	Membres extérieurs
	Benoît GENAY	Benoît CHARTÉ Fabienne FOURICQUET Karine LORANT Anne STORELLI Jack MENAGE	Michel POMMIER Michel AVRAIN Simone BENSaad Daniel BROsse Myriam PALUD Alain TAILLARDAT Hélène JAVORI Michel SALMON M. FROMION Vincent WAGNER Bruno BLANCHARD Jean-Luc CRECHE

Commissions municipales (élus)

Commission Finances		
Président	Responsable	Membres du Conseil Municipal
Mme Isabelle SOIRAT	Fabien GILLES	Benoît GENAY Nicolas CONTENT Christian TRESTARD Anne STORELLI Jack MENAGE
Commission Appel d'offres		
Président	Titulaires	Suppléants
Mme Isabelle SOIRAT	Jack MENAGE Fabien GILLES Nicolas CONTENT	Anne STORELLI Karine LORANT Benoît GENAY
Commission Communication / Accueil		
Président	Responsable	Membres du Conseil Municipal
Mme Isabelle SOIRAT	Jean-Marc FOURICQUET	Marina HARDOUIN Benoît CHARTÉ Christian TRESTARD
Commission Vie scolaire		
Président	Responsable	Membres du Conseil Municipal
Mme Isabelle SOIRAT	Nicolas CONTENT	Karine LORANT Leslie GROISIL
Commission Urbanisme/aménagement		
Président	Responsable	Membres du Conseil Municipal
Mme Isabelle SOIRAT	Benoît GENAY	Fabienne FOURICQUET Anne STORELLI Christian TRESTARD Manon CASTEUBLE Jack MENAGE

04 à 07-Désignations de représentants de la commune

ATD (Agence Technique Départementale) : Benoit GENAY titulaire, Fabienne FOURICQUET suppléante
SIVOS d'AVERDON-CHAMPIGNY-EN-BEAUCE-MAROLLES : M. Jean-Marc FOURICQUET

SIDELC : Jack MENAGE titulaire, Ghislaine ROGER suppléante

Référent sécurité routière : Manon CASTEUBLE

Pays des Châteaux : Fabienne FOURICQUET titulaire, Marina HARDOUIN suppléante

08- Autorisation spéciale dépenses d'investissement avant vote du budget primitif 2022

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite de 25 % de celles inscrites au budget de l'année précédente qui représentent la somme maximum de : 130 615.39 €.

A l'unanimité, le conseil, conformément aux textes applicables, autorise Madame la Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022, selon le tableau ci-dessus.

Chapitre	Nature de la dépense	Montant
20 Immobilisations incorporelles	Frais d'étude	10 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	Matériels	30 000.00 €
23 Immobilisations en cours	Travaux	55 000.00 €
	Total	95 000.00 €

09- Autorisation de remboursement de frais avancés par Monsieur Christian TRESTARD pour les colis de fin d'année aux anciens à l'unanimité

10- Avis sur le projet arrêté du PLUI HD : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Déplacement.

RAPPEL :

Par délibération du 3 décembre 2015, AGGLOPOLYS a prescrit l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal valant plan local de l'habitat et plan de déplacement urbain (PLUi-HD) et fixé les modalités de concertation. Lors de cette même séance du conseil communautaire, les modalités de la collaboration entre AGGLOPOLYS et les communes membres ont été adoptées.

Le projet de plan local d'urbanisme intercommunal, a été arrêté le 25 novembre 2021 par le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Blois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'Unanimité,

- D'émettre un avis favorable avec observations sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal, arrêté le 25 novembre par le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Blois.
- De demander à AGGLOPOLYS d'étudier la possibilité de prendre en compte ses observations à l'issue de l'enquête publique et en vue de l'approbation du PLUi-HD.

11- Convention entre le service commun mis en place par AGGLOPOLYS pour l'instruction des autorisations d'urbanisme (reconduction)

Approbation à l'unanimité de la conclusion d'une convention définissant les missions du service commun chargé de l'instruction des autorisations du droit des sols, et fixant les modalités de prise en charge financière de ce service rendu par AGGLOPOLYS pour le compte de ses communes membres et autorisation donnée à Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cet objet.

Informations diverses

Ecole :

Nicolas CONTENT, Maire-adjoint, chargé des affaires scolaires, indique que notre regroupement scolaire est visé par une fermeture de classe à la rentrée prochaine du fait d'une nouvelle baisse des effectifs (34 fermetures de classe en prévision dans le département).

Madame la Maire précise qu'en tant que membre du conseil d'administration de l'association des maires du 41 (AMF) elle a participé à la rédaction d'un courrier adressé à l'inspection académique et au ministère de l'Education Nationale pour réclamer le maintien de la classe menacée.

Point et projets travaux

- o Aménagement carrefour de la Croix : l'enfouissement du réseau électrique est en cours, le marché public pour la réalisation des travaux est lancé.
- o Remplacement éclairage classes maternelles : 3600 €
- o Les 8 radiateurs du CJNA (Club Jeunes Nature Animaux) vont être remplacés pour un montant de 5 800 €.

- Remplacement gouttières local technique : 2 300 €
- Réflexion en cours sur une voie partagée (vélo/véhicules motorisés) entre Marolles et Villemalard.
- Extension de l'interdiction des Poids lourds de + 3.5 tonnes sur toute la commune
- Bilan énergétique des différents bâtiments de la Commune : un audit sera prochainement lancé au regard du montant très élevé de la consommation d'énergie de l'ensemble des bâtiments appartenant à la commune qui représente un poids important dans les finances communales.
- Groupe de travail inondation en cours
- Pose (partielle) d'un grillage autour du lagunage par AGGLOPOLYS.

Manque de médecin sur le Loir-et-Cher :

Madame la Maire indique que le déficit du nombre de médecins dans le département entraîne le déficit des prescriptions médicales pour des séances chez les kinésithérapeutes ou les orthophonistes. Le gouvernement projette de mettre en place dans 6 départements, à titre expérimental, la possibilité de pouvoir recourir à un kinésithérapeute ou un orthophoniste sans prescription médicale. Un courrier, conjointement signé par le Président d'AGGLOPOLYS, le Président du Conseil Départemental et le maire de Blois a été adressé au ministre de la Santé afin que le Loir-et-Cher participe à l'expérimentation.

Prolifération de sangliers :

Après concertation (Conseil Départemental, CDPNE, associations de chasse) une battue aux sangliers sur les communes de Marolles et Averdon aura lieu à titre exceptionnel **le samedi 19 mars 2022.**

Bibliothèque municipale :

Afin de respecter les termes de la convention passée avec la DLP Direction de la Lecture Publique (4 heures d'ouverture hebdomadaires) nous avons grand besoin de bénévoles afin d'assurer la pérennité de la bibliothèque.

Jardin partagé :

Un appel aux bénévoles est lancé pour transférer le jardin au nouveau lieu situé chemin des Forges (derrière la maison d'hôtes « Taty Ginette) et lancer un nouveau projet.

Val compost :

Des recherches d'améliorations de la gestion des odeurs sont en cours et des relevés (date, heure, localisation...) sont mis en place.

Salle des fêtes :

Un four à micro-ondes et une bouilloire électrique vont être mis à disposition des utilisateurs

Agenda

- **ASM** : rassemblement athlétisme enfant le samedi 26 mars 2022
- **ESFM** : ramassage ferraille le samedi 26 mars 2022
- **Coolos** : bourse aux pièces détachées le dimanche 27 mars 2022
- **Mémoire et Souvenirs des Sapeurs-Pompiers du 41** : Rassemblement véhicules anciens le dimanche 3 avril 2022, place de l'Eglise organisé par l'association.
- **ESFM** : Brocante le lundi (Pâques) 18 avril 2022
- **ESFM** : challenge Richard RICCO 1^{er} mai 2022
- **WEEK-END FESTIF** :
- Concert : « Cantates de Bach » le 21 mai 2022, Eglise de Marolles dans le cadre de Festillesime du Conseil Départemental (tarif : 10 € adultes, 5 € enfants) suivi d'un verre offert par la municipalité
- Pique-nique organisé par le comité des Fêtes le dimanche 22 mai 2022.
- **LA MAROLLINE** : concert le 10 juin à 18h00
- **ASM** : meeting jeunes le 22 juin 2022
- **Samedi 16 juillet 2022** : feu d'artifice

Il est rappelé que les associations qui organisent de grandes manifestations doivent contacter la mairie au moins un mois à l'avance afin d'obtenir les autorisations nécessaires et organiser les accès et parkings.

Important

- **Election présidentielle** : 10 et 24 avril 2022
 - **Elections législatives** : 12 et 19 juin 2022
- Nous avons besoin d'habitants bénévoles pour assurer la tenue du bureau de vote, merci de contacter le secrétariat au 02 54 20 03 26.

Prochain conseil municipal : vendredi 11 mars à 19h30.

Isabelle SOIRAT
Maire